

RAPPORT N° 94/8-30
au Conseil Municipal

OBJET

**CREATION D'UNE REGIE DE RECETTES
POUR LE FOYER RESTAURANT 3 EME AGE**

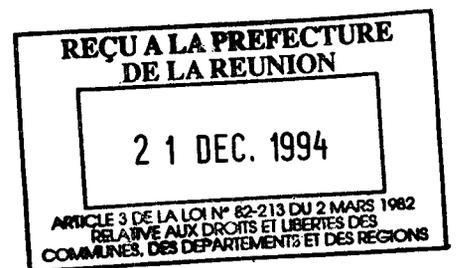
Dans le cadre de l'intégration du Foyer Restaurant 3ème Age dans les Services de la Restauration Municipale, il y a lieu de mettre en place une régie de recettes destinée à collecter les fonds résultants de la vente de repas et boissons diverses.

Les tarifs proposés sont les suivants :

Repas personnes du 3ème Age	15,00 F
Repas + boissons	25,00 F
Boissons non alcoolisées	4,00 F
Repas personnes extérieures au Foyer	40,00 F

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
Michel TAMAYA



DELIBERATION N° 94/8-30
au Conseil Municipal
en séance du samedi 10 décembre 1994

OBJET

CREATION D'UNE REGIE DE RECETTES
POUR LE FOYER RESTAURANT 3 EME AGE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT N° 94/8-30 du Maire ;

Vu le rapport de Madame Edith NALEM, 15ème Adjointe au Maire, présenté au nom des Commissions Solidarité et Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

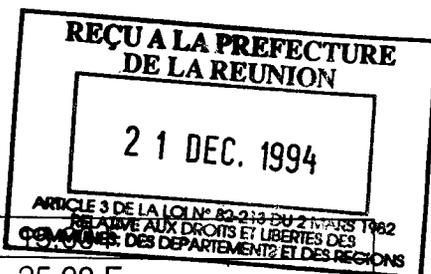
ARTICLE 1

Autorise la création d'une régie de recettes auprès de la Direction de la Restauration Municipale destinée à collecter les fonds résultant de la vente des repas et boissons diverses.

ARTICLE 2

Les tarifs sont les suivants :

Repas personnes du 3ème Age	
Repas + boissons	25,00 F
Boissons non alcoolisées	4,00 F
Repas personnes extérieures au Foyer	40,00 F



Pour extrait certifié conforme,
 Saint-Denis, le **16 DEC. 1994**

